

**RAPPORT ANNUEL
2007 - 2008**



**Ordre
des audioprothésistes
du Québec**

**ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES
DU QUÉBEC**

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

11370, rue Notre-Dame Est – Bureau 202-A

Montréal-Est (Québec) H1B 2W6

Téléphone : 514 640-5117

Sans frais : 866 676-5117

Télécopieur: 514 640-5291

Courriel : oaq@ordreaudio.qc.ca

Site Web : www.ordreaudio.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	p. 4
Rapport du président	p. 5
Rapport des activités du Bureau	p. 8
Rapport des activités du comité administratif	p.10
Rapport du syndic et des comités de l'Ordre	p.11
Données statistiques	p.18
Renseignements généraux	p.19
États financiers	p.20

LETTRES DE PRÉSENTATION

Monsieur François Gendron, Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous présente, en votre qualité de Président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des audioprothésistes du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le premier jour d'avril deux mille sept et le trente et unième jour de mars deux mille huit.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles,

Me Jacques P. Dupuis
Québec, octobre 2008

Me Jacques P. Dupuis, Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des audioprothésistes du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le premier jour d'avril deux mille sept et le trente et unième jour de mars deux mille huit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le président,

Guy Savard, audioprothésiste
Montréal, octobre 2008

Me Jean-Paul Dutrisac, Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de Président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des audioprothésistes du Québec.

Ce rapport annuel est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le premier jour d'avril deux mille sept et le trente et unième jour de mars deux mille huit.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le président,

Guy Savard, audioprothésiste
Montréal, octobre 2008

RAPPORT DU PRÉSIDENT



À titre de nouveau président, je termine ma première année complète au sein de l'Ordre, année que je qualifierais de mouvementée, mais combien enrichissante. Ce premier tour de piste m'a permis d'approfondir ma connaissance des dossiers sous ma gouverne et de créer des liens avec des organismes et des dirigeants des secteurs connexes à notre profession. Il me fait donc plaisir de vous présenter ce rapport annuel pour l'exercice 2007-2008, lequel représente les différentes actions posées au cours des douze derniers mois, lesquelles sont entièrement liées à notre mission de protection du public.

Avec l'aide des membres du Bureau, je suis fier d'avoir fait avancer notre profession au cours de la dernière année, action que je poursuivrai avec ferveur au cours de mon mandat. En effet, nous sommes conscients d'avoir tous, collectivement et individuellement, un grand rôle à jouer pour non seulement assurer la protection du public, mais aussi pour continuer à offrir les meilleurs soins à toute la clientèle malentendante du Québec, et ce, avec courtoisie et professionnalisme.

ÉLECTIONS

Tous les postes d'administrateurs au sein du Bureau ont été comblés lors des dernières élections. Au terme de la période pour la mise en candidature en vue des élections d'avril 2007, trois bulletins de présentation ont été transmis au secrétariat de l'Ordre pour la région Ouest afin de combler deux postes en élection. Pour la région Est, aucun poste n'était en élection.

C'est ainsi qu'en vertu de l'article 3.03 du Règlement sur les modalités d'élection, Marjorie Tremblay a été réélue à titre d'administratrice pour un mandat de trois ans et Sophie Gagnon a été élue à titre d'administratrice, également pour un mandat de trois ans, en remplacement de Julie Kovacs dont le mandat se terminait le 31 mars.

Les résultats des élections d'avril 2007 au sein du Bureau se lisent comme suit :

- Patrice Pelletier ap., vice-président
- Louis Beauchesne ap., trésorier

Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

Le 13 mars 2008, l'Ordre a rencontré les représentants de la RAMQ. Les sujets suivants ont été discutés :

- Modification de la facturation RAMQ (groupe vs individuelle).
- Abolition de la signature du patient.
- Facturation électronique.
- Établissement d'une politique de pénalité à la RAMQ pour les retards de paiements.

- Discussion d'une entente semblable à celle de l'APAQ / CSST.
- Montant forfaitaire.

Toutes ces discussions ont comme objectif, entre autres, de permettre à la clientèle malentendante l'accès au meilleur programme possible tout en tentant de réduire les mesures administratives pour les audioprothésistes.

Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail

Le principal dossier traité au cours de l'année 2007-2008 est la plainte déposée le 4 avril 2007 par l'Ordre des audiologistes et orthophonistes du Québec (OOAQ) contre la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail (CSST), l'Association professionnelle des audioprothésistes du Québec (APAQ) et l'Ordre des audioprothésistes du Québec (OAQ).

Une requête en irrecevabilité a été déposée en cours supérieure le 23 mai 2007 par la CSST, l'APAQ et l'OAQ. Les audiences ont été entendues au cours du mois d'août et la décision du juge a été rendue le 8 février 2008, soit le rejet de la requête. Par la suite, l'OOAQ a déposé un appel sur cette décision, laquelle sera entendue au cours du prochain exercice.

Office des professions du Québec

Le 1er mai 2007, l'Ordre a rencontré le président de l'Office des professions, Me Jean-Paul Dutrisac. Les sujets suivants ont été discutés :

- Procédures dans le dossier de l'OOAQ contre la CSST.
- Comité d'harmonisation OOAQ / OAQ et ses résultats.
- Évaluation globale effectuée par les audiologistes.
- Position du président de l'OOAQ par rapport à ses fonctions au Conseil interprofessionnel du Québec.

Ministre de la Famille et des Aînés :

Le 2 août 2007, l'Ordre a rencontré la ministre de la Famille et des Aînés, Mme Marguerite Blais. Les sujets suivants ont été discutés :

- Programme de la RAMQ pour les personnes âgées de 65 ans et plus.
- Listes d'attente pour une évaluation audiolinguistique.

Le 26 septembre 2007, le Président a rencontré Mme Ginette Grandmont de l'opposition officielle aux aînés pour discuter des mêmes problématiques.

Rencontre avec le président de l'Association des ORL

Le 21 novembre 2007, l'Ordre a rencontré le président de l'Association des oto-rhino-laryngologistes (ORL). Il y a eu des discussions sur les obligations professionnelles des audioprothésistes et sur la possibilité de former un comité de consultation ORL / audiologistes / audioprothésistes pour la RAMQ.

NOUVEAUX AUDIOPROTHÉSISTES

L'Ordre a délivré des permis d'exercice à douze nouveaux audioprothésistes durant le dernier exercice financier. Il s'agit des personnes suivantes :

- | | |
|---------------------|----------------------------|
| ✓ Amina Amer-Ouali | ✓ Frédérick H. Deslauriers |
| ✓ Laurence Beltrami | ✓ Guylaine Alice Graveline |
| ✓ Mélissa Bérard | ✓ Karine Herpin |
| ✓ Madeleine Boyle | ✓ Marie-Claude Phaneuf |
| ✓ Benjamin Brunelle | ✓ Audrey Tremblay |
| ✓ Joey Champagne | ✓ Michel Zalatan |

L'Ordre tient à féliciter toutes ces personnes pour l'obtention de leur diplôme d'études collégiales en audioprothèse et leur souhaite la bienvenue au sein de l'Ordre des audioprothésistes du Québec.

PRIX D'EXCELLENCE RAYMOND-LANTEIGNE

Le prix Raymond-Lanteigne est remis à l'étudiant présentant les meilleurs résultats académiques parmi les candidats à la profession d'audioprothésiste. Cette année, ayant égalité dans leurs résultats, le prix, accompagné d'une bourse de 500 \$, fut remis à deux étudiants, soit Karine Herpin et Frédérick H. Deslauriers.

REMERCIEMENTS

Je désire, en premier lieu, remercier mon prédécesseur, Patrice Pelletier, qui, après avoir terminé ses nombreux mandats à la présidence de l'Ordre, continue de m'épauler dans plusieurs dossiers à titre de vice-président. Je lui suis très reconnaissant de me faire bénéficier non seulement de son expérience, mais aussi de ses judicieux conseils.

Je ne peux passer sous silence l'appui de tous les administrateurs du Bureau. C'est une chance extraordinaire de pouvoir compter sur des collaborateurs aussi qualifiés qui allient leurs idées et leurs forces respectives afin de faire reconnaître notre belle profession à sa juste valeur. Les membres des différents comités jouent également un grand rôle dans la gestion de leurs comités respectifs. Je remercie donc très sincèrement tous les gens qui m'entourent, sans oublier tous les audioprothésistes membres de l'Ordre, pour leur soutien constant.

C'est un plaisir et un honneur d'être à la présidence de l'Ordre et de veiller à ce que sa mission soit minutieusement respectée. La protection du public nous tient à cœur, tout autant que le professionnalisme de nos membres et la qualité des services offerts à notre clientèle.

Guy Savard
Président

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU

ADMINISTRATEURS

Présidence :	Guy Savard, ap., nommé en avril 2007 par le Bureau pour terminer le mandat de 2 ans (fin mars 2008).
Administrateurs élus / région Est :	Patrice Pelletier, ap., avril 2006 Guy Savard, ap., avril 2005
Administrateurs élus / région Ouest :	Louis Beauchesne, ap., avril 2005 Isabelle Bonhomme, ap., avril 2006 Sophie Gagnon, ap., avril 2007 Marjorie Tremblay, ap., avril 2007
Administrateurs nommés par l'Office des professions :	Donald Dallaire, janvier 2004 Jean-Guy Lorrain, avril 2004

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Claude Forest, ap., secrétaire général
Jocelyne Piché, collaboratrice du secrétaire général
Josée Laniel, collaboratrice du trésorier

CONSEILLERS JURIDIQUES

Me Jean-Guy Villeneuve : réglementation et affaires régulières
Me Jean Lanctôt : syndic et discipline

- Nombre de réunions : sept (7) régulières
- Date de l'assemblée générale : 21 septembre 2008

Résolutions :

- Adopté l'abréviation «ap.» pour le titre d'audioprothésiste;
- Augmenté l'indemnité versée aux membres des comités et du Bureau à 100 \$ la demi-journée et à 200 \$ la journée;
- Accordé un permis de pratique à une candidate qui, après s'être absentée de la profession pendant plus de cinq ans, a suivi et réussi un stage de perfectionnement;
- Accordé un permis de pratique à trois candidats français ainsi qu'à un candidat canadien suite à la recommandation du comité d'équivalence;
- Octroyé un contrat de service à Me Joanne Loyer à titre de conseillère stratégique.

Nominations :

- Comité d'inspection professionnelle :
 - Annie Dumontier ap., membre
 - Ève-Marie Gaudreault ap., membre
- Comité de formation continue :
 - Myriam Brien ap., membre
 - Caroline Dupont ap., membre
 - Nicolas Durette ap., membre
 - Matthieu Paquette ap., membre
 - Gino Villeneuve ap., membre
- Comité de révision :
 - Marie Trudel ap., membre
- Comité des règlements :
 - Jean Beltrami ap., membre
- Syndic :
 - Suzanne Rainville ap.

Autres activités :

- Transmis à ses membres le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes suite à sa publication dans la Gazette officielle;
- Participé au Sommet de la santé organisé par le Collège des médecins, rencontre permettant aux participants d'échanger sur différents aspects en vue d'améliorer le système de santé québécois;
- Tenu, conjointement avec l'Association professionnelle des audioprothésistes, un kiosque d'information lors du congrès de la CSST;
- Désigné le secrétaire général comme personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, le tout conformément à l'entrée en vigueur de la Loi 86 ;
- Rencontré les finissants du Collège de Rosemont pour leur définir l'Ordre des audioprothésistes du Québec et leur expliquer les procédures d'inscription au Tableau.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

MEMBRES DU COMITÉ :

- Guy Savard ap., président
- Patrice Pelletier ap., vice-président
- Louis Beauchesne ap., trésorier
- Jean-Guy Lorrain, administrateur
- Claude Forest ap., secrétaire

MANDAT : Traiter les dossiers administratifs et faire le suivi sur certaines décisions du Bureau. Toute décision prise par le comité administratif doit être entérinée par le Bureau.

NOMBRE DE RÉUNIONS : aucune

RAPPORT DU SYNDIC ET DES COMITÉS DE L'ORDRE

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SYNDIC

Syndic : Suzanne Rainville ap.

Syndics adjoints : Robert Laflamme ap.
Chantal Rivest ap.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le bureau du syndic a ouvert 11 dossiers concernant 12 professionnels :

Décisions de porter plainte :	3 dossiers
Décision de ne pas porter plainte :	1 dossier
Dossiers ouverts à la fin de l'exercice :	7 dossiers

5 plaintes :	vente abusive (4 professionnels)
2 plaintes :	vente abusive et mensongère (2 professionnels)
1 plainte :	manque de diligence (1 bureau)
2 plaintes :	publicité (2 bureaux)
1 plainte :	pratique illégale (1 bureau)

Le comité d'inspection professionnelle a également transmis des rapports d'enquête concernant des dossiers incomplets, des équipements absents ou non conformes et des étalonnages manquants dans plusieurs bureaux inspectés en 2007. Ces dossiers feront l'objet de poursuites auprès du comité de discipline durant l'exercice 2008-2009.

Dans son rapport, Suzanne Rainville remercie Sophie Gagnon de son assistance durant la période de transition entre le départ de cette dernière du poste de syndic intérimaire et sa nomination officielle au poste de syndic. Elle adresse également ses remerciements à ses deux collègues qui occupent les postes de syndics adjoints, soit Chantal Rivest et Robert Laflamme pour leur précieuse collaboration dans l'avancement des dossiers disciplinaires cumulés depuis 2006.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE DISCIPLINE

Membres : Me Jean-Guy Légaré, président
Tahar Amer-Ouali ap., membre
Manon Beauchamp ap., membre
Jacques Boucher ap., membre
Manon Gagné ap., membre
Claude Forest ap., secrétaire

Au cours de l'exercice 2007-2008, le comité de discipline a tenu une audience.

La nomination d'une nouvelle personne au poste de syndic a permis la reprise des travaux du comité dans un dossier datant de 2004 porté devant le comité de discipline par le syndic en poste à ce moment. Lors de cette audience, le procureur de l'intimé a déposé une requête amendée de l'intimé en rejet de la preuve. Les procureurs des parties ont fait part de leurs représentations sur ladite requête, laquelle fut prise en délibéré par le comité. Au terme de l'exercice financier, le comité n'avait pas encore rendu sa décision.

Par ailleurs, d'autres dossiers en attente d'audition seront entendus au début du prochain exercice.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET L'ARBITRAGE DES COMPTES

Ce comité a comme mandat d'entendre toute personne qui croit que les honoraires qui lui ont été demandés par l'audioprothésiste sont injustement élevés en regard des services rendus et qui fait une demande de conciliation à l'Ordre.

Lorsqu'une telle demande est saisie par le Bureau, un comité de conciliation et d'arbitrage des comptes est formé. Pour l'exercice 2007 – 2008, ce comité n'a pas eu à intervenir, n'ayant reçu aucune demande.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES AU COMITÉ D'INFORMATION

Membres : Guy Savard ap., président
 Jean-Philippe Denis ap., membre
 Gaston Girard ap., membre

Au cours de l'exercice 2007-2008, le comité d'information n'a tenu aucune réunion.

Les dépenses reliées au comité d'information ont été orientées vers les mises à jour du site Internet de l'Ordre. Un projet de publicité de type « magazine » a cependant été mis en route.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres : Gino Villeneuve ap., président
 Annie Dumontier ap., membre
 Ève-Marie Gaudreault ap., membre
 Sonia Guertin ap., membre
 Martine Jean, secrétaire

Au cours de l'exercice 2007-2008, le comité s'est réuni à une reprise. Le programme général d'inspections fut déterminé en fonction des bureaux qui n'ont jamais été inspectés depuis leur ouverture ou pour ceux dont l'inspection remonte à plus de dix (10) ans.

Le comité a inspecté soixante-quatre (64) audioprothésistes dans trente-six (36) bureaux différents et a ainsi dressé 64 rapports de vérification suite à ces visites. Sur les soixante-quatre audioprothésistes inspectés, vingt-cinq (25) pratiquent de façon irréprochable. Sur les trente-six bureaux inspectés, vingt-sept (27) étaient conformes en tous points au Code de déontologie.

LACUNES AUDIOPROTHÉSISTES		
Règlement	Articles	Nombre de cas
Dossiers, cabinets de consultation et cessation d'exercice	3 (signature dossier)	6
	3, 1°	20
	3, 2°	1
	3, 3°	11
	3, 4°	9
	3, 7°	26
	3, 8°	5
	4	8
Code de déontologie	3.08.03 b	14
	3.08.03 c	22

LACUNES BUREAUX		
Règlement	Articles	Nombre de cas
Dossiers, cabinets de consultation et cessation d'exercice	5	1
	11	1
	12, 6°	2
	16	1
	17	9
	18	1
	19	3

Le comité a déposé au syndic des plaintes contre sept (7) audioprothésistes différents. Aucun membre de l'Ordre n'a fait l'objet d'enquête particulière et le comité n'a émis aucune recommandation au Bureau pour obliger un membre à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DES RÈGLEMENTS

Membres : Jean Beltrami ap., membre
 Marie-Josée Besner ap., membre
 Jean-Guy Lorrain, membre
 Marjorie Tremblay ap., membre
 Me Nathalie Dubé, conseillère juridique

Au cours de l'exercice 2007 – 2008, le comité des Règlements s'est réuni une seule fois, soit le 15 juin 2007.

Les Règlements suivants ont fait l'objet d'une étude de la part du comité :

- Règlement sur l'exercice de la profession en société.
- Règlement sur le comité d'inspection professionnelle.
- Règlement sur la tenue des dossiers.

Le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation a été transmis au comité de la formation aux fins de consultations.

Le Règlement sur la conciliation et l'arbitrage des comptes a été accepté par l'Office des professions et publié dans la Gazette officielle du Québec le 16 mai 2007.

Le Règlement sur la formation continue a été adopté par le Bureau le 23 février 2007 et déposé à l'Office des professions.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION

Membres : Ghislaine Plamondon, ministère de l'Éducation
Suzanne Malo, Fédération des C.É.G.E.P.S.
Yves Tougas ap., Fédération des C.É.G.E.P.S.
Manon Gagné ap., Ordre des audioprothésistes du Québec
Claude Forest ap., Ordre des audioprothésistes du Québec

Au cours de l'exercice 2007 - 2008, le comité de la formation a tenu une réunion, soit le 26 mars 2008.

L'étape de l'implantation du programme révisé a débuté à l'automne 2007 (cours / contenu / nombre d'heures) et s'échelonne sur une période de trois ans. Tous les aspects des cours et du programme ont été minutieusement revus. Un suivi a été réalisé à la fin de l'année 2007-2008. Le Collège prend la responsabilité de réévaluer son programme et d'actualiser la mise en œuvre de celui-ci afin de pouvoir refléter le plus possible la réalité du marché.

Il y a des interrogations sur le nombre d'admissions au programme d'audioprothèse, sur le nombre de finissants par rapport au nombre d'admissions et sur la capacité du Collège d'accepter un nombre plus élevé d'admissions. Les membres du comité s'interrogent également sur la possibilité d'une éventuelle pénurie dans la profession. Selon la représentante du ministère de l'Éducation, la profession d'audioprothésiste est en parfait équilibre et son avenir n'est aucunement menacé. Selon les membres du comité, il n'y a pas vraiment de solution pour augmenter le nombre de finissants. Le problème est que plusieurs facteurs peuvent contribuer au départ d'étudiants avant la fin des cours, problème qui semble pire en audioprothèse étant donné le nombre peu élevé d'admissions. Si toutefois il y avait pénurie d'audioprothésistes, la possibilité d'augmenter le nombre d'étudiants serait envisageable, en considérant cependant le budget, la disponibilité des professeurs, des laboratoires et du technicien.

Le partenariat avec la Fondation du Collège de Rosemont suit son cours pour la troisième année d'une période de cinq ans. Ce partenariat permet de financer des activités spéciales en audioprothèse telles que des ateliers pratiques, des conférences, de même que l'achat de nouveaux équipements.

Le Collège est à adopter un projet Classes Affaires afin d'accueillir des étudiants durant une semaine (35 heures) pour leur permettre d'explorer certains domaines de la santé (inhalothérapie, sciences naturelles, analyses biomédicales) et rencontrer les professeurs de chaque département. Si ce projet s'avère intéressant, la possibilité de l'appliquer au département d'audioprothèse sera envisagée.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'ÉQUIVALENCE

Membres : Guy Martin ap., président
 Jean-Guy Lorrain, membre
 Marie Trudel ap., membre

Le mandat du comité d'équivalence est l'étude des demandes d'équivalence de diplôme ou de formation et la formulation de recommandations appropriées au Bureau selon l'étude du dossier.

Au cours du dernier exercice financier, le comité a traité quatre (4) dossiers.

Les deux (2) premiers dossiers ont été ceux de candidats français. Tous deux détenteurs d'un diplôme d'État d'audioprothésiste de la France avec plus de cinq ans d'expérience à leur acquis, le comité recommandait à l'Ordre, en juin 2007, de reconnaître l'équivalence de diplôme.

Le troisième dossier a été celui d'un autre candidat français. Aussi détenteur d'un diplôme d'État français avec plus de quatre ans d'expérience, le comité recommandait, en janvier 2008, de reconnaître l'équivalence de diplôme.

Enfin, le quatrième dossier fut celui d'un candidat canadien. Détenteur d'une maîtrise en orthophonie-audiologie (M.O.A.) obtenue à l'Université de Montréal, ce candidat a acquis sept ans et demi (7,5 ans) d'expérience comme audiologiste-prothésiste dans la province du Nouveau-Brunswick. En mars 2008, le comité d'équivalence recommandait à l'Ordre de reconnaître l'équivalence de formation dans ce dossier.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

Membres : Caroline Dupont ap., membre
 Nicolas Durette ap., membre
 Matthieu Paquette ap., membre
 Gino Villeneuve ap., membre

Le comité de formation continue a eu pour principal mandat au cours de l'année 2007-2008 l'organisation du congrès annuel des audioprothésistes du Québec.

Le comité de formation continue, pour l'organisation du congrès 2007 à Chicoutimi, était composé de Myriam Brien, Nicolas Durette, Marc Lafrance et Gino Villeneuve ainsi que de la présidente du comité, Valérie Spino.

Le comité s'est réuni une seule fois, soit au mois de mai 2007 à l'Hôtel Le Montagnais de Chicoutimi, afin de présenter le projet aux nouveaux membres du comité et diviser les tâches. De nombreux échanges de courriel ont suffi pour finaliser l'organisation.

Suite aux congrès, une rencontre avec les manufacturiers a permis au comité d'avoir leurs commentaires, en plus de nombreux commentaires reçus de la part d'audioprothésistes.

Les commentaires positifs suivants ont été notés, soit l'excellent service de l'hôtel, la facilité d'accès aux lieux ainsi que les prix très compétitifs de la nourriture, ce qui a permis au comité d'inclure tous les repas au coût d'inscription. De plus, l'ajout d'un dîner-conférence a semblé être une bonne vitrine pour l'ajout de contenu.

Les commentaires négatifs suivants ont également été notés, soit les difficultés sonores lors du dîner-conférence, les problèmes de disponibilité des chambres, l'absence de réception le vendredi soir ainsi que le ralentissement lors de la sortie des conférences causé par le nombre réduit de lecteurs optiques.

Pour le congrès de 2008, le contrat avec l'Hôtel Loews Le Concorde est déjà signé depuis plusieurs années. En prévision du congrès de 2009, une entente a déjà été signée avec le Sheraton Laval qui vient tout juste de rénover ses salles. Pour cette même année, une possibilité de congrès parallèle pour le personnel de soutien est également envisagée.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION

Membres : Marc-André Gosselin, membre (OPQ)
 Hélaine Prévost ap., membre
 Réjane T. Salvail, membre (OPQ)
 Marie Trudel ap., membre

Au cours de l'exercice 2007-2008, le comité de révision s'est réuni à une reprise et rendu une décision dans deux dossiers déposés au cours de l'exercice précédent. Les deux dossiers en question proviennent de deux personnes du public.

Dans le premier dossier, la personne plaignante avait demandé une enquête du syndic, car elle prétendait avoir subi une baisse d'audition à son oreille gauche suite au port d'une prothèse auditive reçue cinq ans auparavant. L'étude attentive des audiogrammes ainsi que des certificats médicaux déposés en preuve n'ont pu démontrer qu'il puisse avoir lieu de porter plainte. La perte auditive de la plaignante était similaire aux deux oreilles en 1999, tout comme son évolution selon les audiogrammes de 2001 et 2004. La baisse d'audition ne pouvant donc pas être imputée au port de la prothèse auditive gauche, le comité a entériné la décision première du syndic.

Dans le deuxième dossier, la personne plaignante se disait insatisfaite des prothèses auditives qu'elle avait achetées, et ce, malgré une période d'expérimentation. L'étude attentive des documents au dossier n'a pu démontrer qu'il y ait lieu de porter plainte. Outre la période d'expérimentation, les prothèses numériques ayant été vendues au prix du marché de 2002, l'audioprothésiste s'étant montré très disponible à rencontrer la plaignante, si l'on considère le nombre de visites inscrites au dossier avant la décision de celle-ci de garder les prothèses, et la plaignante ayant été informée des limites de sa capacité auditive, notamment par l'audioprothésiste même. Le comité a donc maintenu la décision du syndic de ne pas porter plainte.

Aucune autre demande de révision ne fut déposée au cours de l'exercice.

C.H.I.P.S. (Canadian Hearing Instrument Practitioners Society)

➤ Claude Forest ap., représentant pour le Québec

Au cours de l'exercice 2007-2008, les représentants de la Canadian Hearing Instrument Practitioners Society (C.H.I.P.S.) se sont réunis à deux occasions, soit à Richmond Hill, Ontario, et Halifax, Nouvelle-Écosse. De plus, deux téléconférences ont été tenues durant cette période.

Plusieurs échanges ont eu lieu avec les représentants d'Anciens Combattants Canada (ACC) au sujet du programme actuellement en vigueur. Le fer de lance de ces discussions fut la reconnaissance par ACC des audioprothésistes du Canada à titre de prescripteurs au programme afin d'améliorer les services rendus à leurs clients vétérans. C'est au bout d'un long et difficile processus de négociations que cette reconnaissance (HIP - Hearing Instrument Practitioners) fut finalement accordée au même titre que les médecins et les audiologistes. Cette application est maintenant en vigueur dans les provinces canadiennes à l'exception de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Québec, compte tenu de la législation particulière de chacun. CHIPS poursuit ses discussions avec ACC dans le but de réviser certaines politiques du programme comme, par exemple, l'évaluation initiale, l'évaluation pour la révision de la pension et l'évaluation des problèmes d'acouphène.

M. John Letts a été réélu à titre de gouverneur canadien auprès de International Hearing Society (IHS). IHS envisage de tenir un autre congrès au Canada, possiblement en 2011. Les villes de Calgary, Montréal, Toronto et Vancouver sont pressenties. Celui de 2008 a lieu à Savannah, Georgia, celui de 2009 aura lieu à San Diego et celui de 2010 à Orlando.

À titre de responsable du comité de liaison avec les étudiants, environ soixante-quinze (75) dépliants d'introduction sur CHIPS furent préparés et distribués aux finissants des quatre (4) collèges canadiens, soit Rosemont, Grant MacEwan, George Brown et Conestoga, alors qu'une centaine ont également été distribués aux nouveaux étudiants. Une mise à jour du document est présentement en cours afin d'en actualiser le contenu et la présentation.

DONNÉES STATISTIQUES DE L'ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2008

Nombre de membres au 31 mars 2008 :

Femmes:	140
Hommes:	105
Total:	245

Répartition régionale au 31 mars 2008 :

Région 01	Bas-Saint-Laurent	8
Région 02	Saguenay-Lac-St-Jean	14
Région 03	Capitale Nationale	22
Région 04	Mauricie	15
Région 05	Estrie	13
Région 06	Montréal	74
Région 07	Outaouais	8
Région 08	Abitibi / Témiscamingue	4
Région 09	Côte-Nord	2
Région 10	Nord-du-Québec	0
Région 11	Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine	0
Région 12	Chaudière-Appalaches	9
Région 13	Laval	9
Région 14	Lanaudière	12
Région 15	Laurentides	13
Région 16	Montérégie	35
Région 17	Centre du Québec	7
Hors du Québec		0

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Cotisation régulière du 1er avril 2007 au 31 mars 2008 :	975 \$
Cotisation spéciale :	Aucune
Nombre d'administrateurs pour la région de l'Est :	2
Nombre d'administrateurs pour la région de l'Ouest :	4
Nombre d'administrateurs nommés :	2
	Total: 8
Nombre de permis temporaire et restrictif :	0
Nombre de permis :	
- en vigueur au début du présent exercice :	239
- délivrés au cours du présent exercice :	17
- révoqués au cours du présent exercice :	11
- en vigueur à la fin du présent exercice :	245
Assurance responsabilité professionnelle :	
- montant prévu de la garantie par sinistre :	1 000 000 \$
- montant prévu pour l'ensemble des sinistres :	5 000 000 \$
- nombre de membres inscrits :	245

Séguin & Haché, c.a., S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Huguette A. Sauvé, CA
Diane Charlebois, CA, LL. M. Fisc.
Andrée D. Foucault, CA
Dina Haché, CA
Roger Haché, CA, MBA, M. Fisc.
Luc Massé, CA
Chantal Myre, CA
Roger Séguin, CA, MBA

Michel Caron, CGA
Mélanie Brisebois, CA
Chantal Désautels, CA

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2008

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2008

	<u>Page</u>
Rapport des vérificateurs	1
Résultats	2
Évolution des actifs nets	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes aux états financiers	6-7-8
Détail des charges: Annexe A	9-10

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
l'Ordre des audioprothésistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des audioprothésistes du Québec au 31 mars 2008 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.


Comptables agréés

Salaberry-de-Valleyfield
Le 10 septembre 2008

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS	2008	2007
PRODUITS		
Cotisations annuelles des membres	238 054 \$	229 999 \$
Discipline	-	600
Formation continue	95 650	83 854
Intérêts	7 531	6 636
Autres revenus	4 909	4 937
	346 144	326 026
CHARGES (Annexe A)		
Bureau de l'Ordre	155 828	126 582
Discipline	35 762	17 800
Formation continue	61 596	63 917
Information	3 136	7 982
Règlements et révision	5 139	668
Inspection professionnelle	21 276	1 807
Secrétariat	59 709	57 825
Équivalence	101	76
Formation	172	76
	342 719	276 733
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	3 425 \$	49 293 \$

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2008

2007

Actifs nets	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
Solde au début de l'exercice de l'exercice	1 891 \$	156 692 \$	158 583 \$	109 290 \$
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(533)	3 958	3 425	49 293
Investissement en immobilisations	1 550	(1 550)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	2 908 \$	159 100 \$	162 008 \$	158 583 \$

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS

2008

2007

ACTIF

À COURT TERME

Encaisse	-	17 084 \$
Dépôts à terme (note 4)	207 962 \$	181 569
Débiteurs (note 5)	22 007	13 215
Frais payés d'avance	9 589	13 045
	239 558	224 913
IMMOBILISATIONS (note 6)	2 908	1 891
	242 466 \$	226 804 \$

PASSIF

À COURT TERME

Découvert de banque	6 645 \$	-
Créditeurs (note 7)	73 813	68 221 \$
	80 458	68 221

ACTIFS NETS

Actifs nets investis en immobilisations	2 908	1 891
Actifs nets non affectés	159 100	156 692
	162 008	158 583
	242 466 \$	226 804 \$

Au nom du conseil d'administration



Administrateur

Administrateur

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2008

2007

	2008	2007
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	3 425 \$	49 293 \$
Amortissement	533	473
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	(8 792)	261
Frais payés d'avance	3 456	(3 546)
Créditeurs	5 592	17 225
	4 214	63 706
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation - Dépôts à terme	(26 393)	(36 287)
Acquisition d'immobilisations	(1 550)	-
	(27 943)	(36 287)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	(23 729)	27 419
LIQUIDITÉS (DÉFICITAIRES) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	17 084	(10 335)
LIQUIDITÉS (DÉFICITAIRES) À LA FIN DE L'EXERCICE	(6 645)\$	17 084 \$
LES LIQUIDITÉS SE COMPOSENT DE:		
Encaisse (Découvert de banque)	(6 645)\$	17 084 \$

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'organisme dépend, en partie, de services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et en raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Immobilisations

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé sur la valeur résiduelle en utilisant le taux suivant :

Mobilier et équipement : 20 %

L'exercice où les immobilisations sont acquises, l'amortissement est calculé à la moitié du taux.

Instruments financiers

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés comme actifs ou passifs détenus à des fins de transaction sont portés à la juste valeur à chaque date de bilan et toute variation de la juste valeur est enregistrée au résultat net dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers:

Dépôts à terme, débiteurs, découvert de banque et créditeurs:

Ces actifs et passifs financiers détenus à des fins de transactions sont évalués à leur valeur comptable puisqu'elle est comparable à leur juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

2 - MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Le 1er avril 2007, l'organisme a adopté le chapitre 3855, Instruments financiers - comptabilisation et évaluation, le chapitre 3862, Instruments financiers - informations à fournir et le chapitre 3863, Instruments financiers - présentation, du Manuel de l'ICCA. Ces normes fournissent des recommandations quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

2 - MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE (SUITE)

L'adoption par l'organisme de ces nouvelles normes sur les instruments financiers peut entraîner des modifications dans la comptabilisation des instruments financiers. N'ayant nécessité aucun ajustement transitoire dans la comptabilisation de ceux-ci, les états financiers comparatifs n'ont pas été redressés.

Conséquemment, à l'adoption de ces nouvelles normes, l'organisme a classé ses dépôts à terme, ses débiteurs, son découvert de banque et ses créiteurs comme actifs et passifs détenus à des fins de transaction.

3 - DATE DE CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme a été constitué en vertu de la Loi sur les Audioprothésistes du Québec et est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est régi par le Code des professions du Québec.

4 - DÉPÔTS À TERME

	2008	2007
Dépôt à terme - 3,45 % Échéant en juin 2008	34 383 \$	81 569 \$
Dépôt à terme - 3,6% Échéant en juillet 2008	103 579	100 000
Dépôt à terme - 3,45% Échéant en septembre 2008	70 000	-
	207 962 \$	181 569 \$

5 - DÉBITEURS

	2008	2007
Comptes clients	801 \$	815 \$
TPS et TVQ	16 145	7 484
Intérêts courus	5 061	4 916
	22 007 \$	13 215 \$

6 - IMMOBILISATIONS

	2008		2007	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	15 958 \$	13 050 \$	2 908 \$	1 891 \$

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

7 - CRÉDITEURS	2008	2007
Fournisseurs	50 606 \$	55 072 \$
Déductions à la source	1 157	1 381
APAQ - Congrès annuel	16 027	9 968
Autres	6 023	1 800
	73 813 \$	68 221 \$

8 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme a signé un contrat avec l'Association professionnelle des audioprothésistes du Québec (APAQ) en vue de collaborer conjointement à l'organisation du congrès annuel afin d'assurer le perfectionnement et la formation continue des audioprothésistes. En vertu de ce contrat, l'organisme et l'APAQ partagent également les bénéfices ou les déficits provenant du congrès annuel. Cette entente se renouvelle automatiquement en décembre de chaque année.

La société a établi une entente pour la location de salles. Cette entente vient à échéance en novembre 2012. Le total des paiements minimums futurs exigibles en vertu de cette entente se chiffre à environ 22 400 \$ et est réparti comme suit:

4 800 \$	en 2009
4 800 \$	en 2010
4 800 \$	en 2011
4 800 \$	en 2012
3 200 \$	en 2013

9 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La société a conclu des opérations avec les administrateurs de l'organisme:

	2008	2007
Loyer	4 000 \$	3 600 \$
Honoraires	19 235 \$	13 420 \$

Les montants à recevoir ou à payer résultant de ces opérations sont les suivants:

Fournisseurs	1 200 \$	400 \$
--------------	----------	--------

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

Annexe A

DÉTAIL DES CHARGES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2008

2007

BUREAU DE L'ORDRE

Salaires et avantages sociaux	160 \$	2 114 \$
Communications	297	250
Contentieux	104 596	72 115
Cotisations et affiliations	8 669	7 572
Dépenses diverses	818	7 364
Forfaitaire à la présidence et vice-présidence	4 825	5 258
Honoraires, déplacements et séjours	16 871	15 281
Location de salles	175	225
Papeterie et impression	3 390	6 435
Transfert à l'APAQ	16 027	9 968
	155 828 \$	126 582 \$

DISCIPLINE

Communications	92 \$	454 \$
Contentieux et sténographe officiel	31 693	15 078
Honoraires, déplacements et séjours	2 779	961
Huissiers	318	282
Location de salles	510	-
Papeterie et impression	370	674
Dépenses diverses	-	351
	35 762 \$	17 800 \$

FORMATION CONTINUE

Communications	145 \$	218 \$
Honoraires, déplacements et séjours	12 339	10 850
Kiosques, programmation et conférencier	24 014	11 125
Location de salles	-	1 950
Papeterie et impression	1 074	1 100
Pause café et banquets	24 024	38 674
	61 596 \$	63 917 \$

INFORMATION

Comité ad-hoc	-	3 759 \$
Papeterie et impression	2 437 \$	1 777
Site internet	699	2 446
	3 136 \$	7 982 \$

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

Annexe A

DÉTAIL DES CHARGES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2008

2007

RÈGLEMENTS ET RÉVISION

Contentieux	4 399 \$	-
Honoraires, déplacements et séjours	723	477 \$
Papeterie et impression	17	191
	5 139 \$	668 \$

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Communications	1 129 \$	-
Honoraires, déplacements et séjours	19 118	1 474 \$
Papeterie et impression	244	-
Divers	785	333
	21 276 \$	1 807 \$

SECRÉTARIAT

Salaires et avantages sociaux	18 446 \$	18 816 \$
Assurances - Administrateurs	4 888	5 014
Assurances - Responsabilité civile	609	618
Communications	6 381	6 984
Messagerie et autres dépenses	4 177	3 995
Entretien général	500	140
Honoraires de comptabilité	3 500	4 025
Honoraires de vérification	3 025	1 800
Honoraires, déplacements et séjours	8 988	8 320
Loyer	4 000	3 600
Papeterie et impression	3 327	3 475
Publicité	1 150	374
Intérêts et frais bancaires	185	191
Amortissement - Mobilier et équipement	533	473
	59 709 \$	57 825 \$

ÉQUIVALENCE

Communications	31 \$	26 \$
Honoraires, déplacements et séjours	50	50
Papeterie et impression	20	-
	101 \$	76 \$

FORMATION

Honoraires, déplacements et séjours	172 \$	76 \$
-------------------------------------	--------	-------



Ordre
des audioprothésistes
du Québec